

PROCEDURE A SUIVRE

Toutes créations ou modifications d'une clôture nécessitent le dépôt en mairie d'une déclaration préalable.

Les imprimés cerfa correspondants à cette demande sont disponibles et téléchargeables sur le site officiel de l'administration française, « Service-Public.fr ».

Lorsque l'immeuble se trouve situé à l'intérieur d'un espace protégé, le projet est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Ceci concerne les abords de monuments historiques, les SPR, les sites inscrits et les sites classés.

Pour savoir si votre projet se trouve dans un espace protégé, contacter la mairie de votre commune. Certaines informations sont également disponibles sur « geobretagne.fr ».

Avant toute démarche et afin de vérifier ce qui est autorisé il est important de consulter le règlement d'urbanisme en vigueur dans votre commune (PLU, PVAP, PSMV)...

Fiche
conseil
N°2

CRÉER OU MODIFIER UNE CLÔTURE

MATERIAUX, COULEURS ET VEGETAUX

LA CLÔTURE SUR RUE :

Elle doit être ajourée pour laisser circuler le regard sur la façade de la maison. Les matériaux occultants comme les plaques de tôle, la brande ou la palissade en bois opaque sont à proscrire.

Il convient d'éviter le PVC, les plaques de fibrociment et les placages de fausses pierres. En général, la pierre locale, le bois ou le métal sont les principaux matériaux recommandés.

LES PORTAILS :

En bois ou en métal, ils devront être de forme simple de préférence à lames ajourées ou à barreaudage.

LA CLÔTURE SUR JARDIN :

Les palissades seront généralement à claire voie de hauteur comprises entre 1,50 m et 2,00 m suivant les règlements.

Pour les grillages, la meilleure solution pour l'habitation reste le treillage souple traditionnel.

Pour le choix de plantations, il est recommandé d'utiliser des essences locales qui respectent le contexte végétal et assurent une évolution durable du lieu.



RENSEIGNEMENTS

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Côtes d'Armor

13 rue Saint-Benoît
22 000 Saint-Brieuc
Tel : 02 96 60 84 70

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
Courriel : sdap.cotes-darmor@culture.gouv.fr

UDAP des Côtes d'Armor / 21.06.2017



Direction régionale
des affaires culturelles
Bretagne

Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine
des Côtes d'Armor

GENERALITES

La clôture joue un rôle primordial dans la silhouette d'un ensemble bâti et urbain. Elle protège mais aussi elle marque les limites de la parcelle et sépare de l'espace public. Les clôtures prennent donc différentes formes en fonction d'une part de leur environnement et d'autre part du règlement d'urbanisme en vigueur.

Pour que l'espace public soit homogène et de qualité, il est important de bien étudier le procédé qui sera mis en place.

Le végétal qui l'accompagne est à traiter avec autant d'attention car il influe dans le rôle de transition de la clôture et assure la continuité entre l'espace bâti et non bâti.



Clôture haute



Clôture basse



Clôture à claire voie



Les éléments standardisés banalisent la clôture et empêchent le regard de circuler en créant des « murs artificiels »



La clôture révèle l'architecture



L'utilisation de matériaux standardisés banalise souvent la clôture et nuit à l'intérêt architectural de la maison. Il est donc important d'entretenir les éléments d'origine, le cas échéant de les restaurer ou si le remplacement s'impose, le choix de la nouvelle clôture sera similaire au dispositif original.

La clôture permet de révéler les formes et les rythmes architecturaux du bâti qui font l'identité d'un lieu.

Aujourd'hui, les clôtures sont perçues comme un moyen d'isoler du regard et de se protéger. Cependant il est important de les choisir dans le respect de la singularité du bâti concerné afin de préserver la qualité de notre environnement.

LA CLÔTURE SUR RUE

La hauteur et la typologie de la clôture sera semblable à celles avoisinantes. Les forts décrochements sont à éviter. Les portails et portillons seront dans l'alignement de la clôture. Ils seront entre deux piliers ou poteaux de même hauteur que celle-ci.

Les boîtiers techniques et boîtes aux lettres seront intégrés à la clôture de façon homogène et harmonieuse. Les portillons des coffrets seront dans la teinte de la clôture.

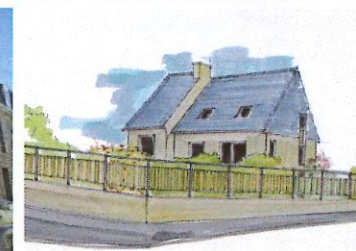
Il existe trois typologies de clôtures : maçonnée, végétale ou mixte. Pour cette dernière, il s'agira alors d'un muret surmonté d'une grille ou d'éléments à claire-voie doublés de végétation.



Hauteur et typologie de clôture semblable au voisinage, ici sur des maisons jumelles



Éléments de décors méritant d'être conservés



La clôture végétale
Elle est constituée d'une haie vive d'essences locales variées, non résineuses englobant éventuellement un grillage souple pouvant être sur socle de 10 cm de hauteur maximum.

La clôture maçonnée
Elle est constituée d'un mur en moellons ou d'un mur en parpaings revêtu d'enduit dans le ton de la pierre locale. Sa hauteur varie en fonction du règlement d'urbanisme.

La clôture mixte
Elle est constituée d'un muret surmonté d'éléments à claire-voie de forme simple en bois ou en métal. Il peut s'agir aussi d'un mur bahut surmonté d'une grille.